

# ETUDE CRITIQUE D'UN DOCUMENT

## (Propositions et pistes de correction)

### Directives européennes et politique française

#### **Introduction :**

Ce document nous amène à réfléchir sur les différentes échelles de gouvernement : en France et en Europe.

Problématique : Comment ce document montre-t-il les efforts d'harmonisation de la législation française avec la politique communautaire européenne ?

Quelles en sont également les limites ?

#### **L'UE et la France : entre harmonisation et intégration**

La France : pays à l'origine de la construction européenne ce qui implique, surtout après la création de l'UE (**Traité de Maastricht**, 1992) le transfert de certains droits régaliens (ex monnaie).

Donc lorsqu'une directive européenne est adoptée la France comme les 27 autres Etats membres est dans « l'obligation de transposer » cette dernière dans sa propre législation d'où l'intervention du ministre devant l'Assemblée Nationale. Rappelons au passage le caractère démocratique de la procédure : du Parlement européen au Parlement français. Les règles démocratiques ont toujours été, et le demeurent, un des points forts de la CEE puis de l'UE aujourd'hui (cela reste une condition indispensable pour intégrer l'UE (cf débats sur l'entrée de la Turquie).

Le doc aborde la question de l'immigration en Europe : question centrale depuis quelques années car : -depuis 1974 l'appel à la main d'œuvre immigrée est officiellement terminé ds les pays européens.

-depuis la mise en place de l'Espace Schengen (1991) la France comme les autre pays membres n'exerce plus de contrôle systématique aux frontières du fait de la **libre-circulation** : une « Europe (...) seule solution aux problèmes d'immigration » selon le ministre Besson.

#### **La directive : ses objectifs.**

« A l'unanimité des 27 Etats membres » plusieurs directives constituent un « Pacte de l'immigration ». Ce sont 3 directives en tout avec ces objectifs principaux : -favoriser une immigration qualitative en visant les « travailleurs hautement

qualifiés ». On voit ici la recherche d'un **brain drain** version européenne.

-lutter contre « l'immigration clandestine »

-favoriser au contraire le départ des immigrés avec « interdiction de retour ». On observe ici les obsessions de l'UE et des gouvernements nationaux depuis quelques années.

Ce qu'il faut bien appeler un durcissement des positions doit être remis dans le contexte de l'Europe depuis un quart de siècle : les bouleversements politiques en Europe centrale et orientale ; la crise financière mondiale qui affecte le monde. A bien des égards l'Europe, continent riche, apparaît encore comme un espoir pour les pays en développement...

Par ailleurs le ministre insiste clairement sur la distinction entre immigration « légale » et « illégale ».

### **Les limites de l'harmonisation**

- ces directives rencontrent l'opposition de la gauche française en 2010 ( voir la polémique au sujet des Roms...). Donc il n'est pas aisé dans chaque Etat d'adopter une décision européenne. La France selon le ministre doit encore faire des efforts d'harmonisation et d'intégration : « la France ne peut pas continuer à se singulariser en Europe » dit-il.

- Le texte n'aborde pas mais on peut le souligner la disparition des contrôles aux frontières. Ceci montre une intégration difficile à réaliser dans ce domaine. Ainsi l'Italie (cf Lampedusa) et l'Espagne ( Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles au Maroc) se plaignent régulièrement d'être peu aidées par l'Europe et d'être bien seules pour contrôler les frontières méridionales de l'UE.

### **Conclusion :**

Ce doc montre le fonctionnement des institutions européennes et comment les législations nationales s'adaptent plus ou moins facilement à ses directives.

Il nous permet aussi de réfléchir sur la question de l'élargissement : comment fonctionner à 28 ? les règles de fonctionnement nées il y a plus de 20 ans doivent-elles être adaptées ?

Face à la crise économique, l'Europe étale ses divisions internes. Ne risque-t-elle pas non plus de se replier sur elle-même ?